Listen to this article

Nous nous posons parfois cette question : Est-ce que les « esprits en prison » (1 Pierre 3 : 19), ces « anges qui n’ont pas gardé la dignité de leur rang, mais qui ont quitté leur propre demeure » (Jude 6) et qui ont reçu une leçon efficace par le ministère, la mort et la résurrection de Jésus, auront un jour l’occasion de tirer profit de cette leçon ? Auront-ils un jour la possibilité de se repentir de leur péché, de ne plus servir Satan et d’être de nouveau fidèles à Dieu ?

Si au commencement nous avons pensé que les Ecritures étaient silencieuses à ce sujet, nous avons fait une erreur. C’est ce que nous voyons. Il est raisonnable de conclure que, lorsque Dieu parle, il y a de notre part quelque chose de profitable à apprendre. C’est pourquoi tendons l’oreille afin que nous puissions saisir tout ce que notre Père juge utile de nous communiquer.

Jude nous apprend (verset 6) que les anges qui se sont abandonnés à la fornication et ont couru après une chair différente de la même manière que les Sodomites (verset 7) sont tenus emprisonnés par Dieu (ce qui est leur châtiment ou punition) jusqu’au « jugement du grand jour ». Ce « grand jour » est le Jour Millénaire et l’humanité est aussi dans l’attente de ce jugement [krisis, épreuve]. Le témoignage de Pierre s’accorde avec la déclaration de Jude (2 Pierre 2 : 4). L’Apôtre Paul résout la question en disant que ces anges, qui sont maintenant des êtres spirituels emprisonnés, seront mis à l’épreuve comme le genre humain sous le règne de Christ et de l’Eglise, le Royaume de Dieu élevé en puissance. En expliquant qu’il est convenable pour nous de résoudre les difficultés terrestres, il dit : « Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ?…Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges ? » (1 Cor. 6 : 2, 3). Le mot grec rendu par le verbe juger est krino ; il est de la même racine que krisis qui a été rendu par jugement en Jude 7 et qui signifie gouverner, éprouver, dans le sens d’assigner des punitions ou de distribuer des bénédictions à chaque individu, selon ce qu’il aura mérité par sa conduite quand il sera amené pleinement à la lumière de la Vérité et aura pu profiter de toutes les

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

bénédictions du règne de Christ. Ainsi on voit que ce sera une partie de l'oeuvre de Christ de régner à la fois sur les pécheurs humains et sur les pécheurs angéliques et de les gouverner. Il « jugera le monde » des hommes déchus emprisonnés dans la mort, de laquelle ils ont été rachetés, et Il jugera aussi les esprits déchus emprisonnés vivants jusqu'au jugement ou épreuve du Grand Jour Millénaire ; c'est alors que les saints, sous la direction de Jésus, jugeront aussi leur cause, accordant la vie éternelle et la faveur à ceux qui s'en montreront dignes et détruisant pour l'éternité ceux qui s'en montreront indignes.

D'ailleurs nous trouvons de fréquentes allusions à une oeuvre que Christ doit faire et qui consiste à soumettre les puissances humaines aussi bien que célestes ou spirituelles, lorsque l'Eglise, qui est Son corps, aura été choisie et que l'oeuvre de jugement et de bénédiction aura commencé. Par exemple, nous lisons (Eph. 1 : 10) : « Selon le bienveillant dessein qu'il avait formé en lui-même, pour le mettre à exécution lorsque les temps seraient accomplis, de réunir [sous la domination et la loi de Dieu] toutes choses en Christ [les choses en désordre], celles sont dans les cieux [spirituelles] et celles qui sont sur la terre [humaines] ». Nous lisons encore : « Car il a plu (à Dieu) de faire habiter en lui toute plénitude et de tout réconcilier avec lui-même, aussi bien ce qui est sur la terre [les transgresseurs terrestres] que ce qui est dans les cieux [les transgresseurs célestes], en faisant la paix par lui, par le sang de sa croix ». (Col. 1 : 20, Segond révisée).

En Ephésiens 3 : 8-10, on montre que le plan de rédemption divin, dans sa longueur et sa largeur, a été caché par Dieu jusqu'à l'âge de l'Evangile, jusqu'au moment où les Apôtres reçurent la mission de faire connaître aux hommes à quelles conditions ils pourraient participer avec Jésus à l'exécution des plans d'amour de Dieu. Le but visé est de faire connaître finalement à tous les êtres célestes ou spirituels, par l'intermédiaire de l'Eglise, la richesse insondable qui est dans le grand don de Dieu – Son Fils – et les différentes méthodes que Dieu dans Sa sagesse a employées et les dispositions qu'Il a prises en faveur de toutes Ses créatures. Nous citons ce passage d'après la version. Darby : « A moi, qui suis moins que le moindre de tous les saints, cette grâce a été donnée d'annoncer parmi les nations les RICHESSES INSONDABLES du Christ, et de mettre en lumière devant tous quelle est [la méthode de] l'administration [ou l'opération] du mystère [plan] caché dès les siècles en Dieu qui a créé toutes choses ; afin que la sagesse si diverse de Dieu soit

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

maintenant [dorénavant] donnée à connaître aux principautés et aux autorités dans les lieux célestes, par [l'intermédiaire de] l'assemblée [l'Eglise], selon le propos [plan] des siècles, lequel il a établi dans le Christ Jésus, notre Seigneur ».

Il apparaîtrait alors que le plan généreux de Dieu et la sagesse diversifiée de Dieu contiennent quelque chose qui intéresse les anges, et si cela intéresse les anges, cela intéresse en particulier ceux qui sont enfermés ou emprisonnés et qui attendent d'être mis à l'épreuve pendant le jugement du grand jour. Ces anges voient les saints et ils cherchent à plonger leurs regards dans les choses qui ont été révélées par l'Esprit et par la Parole à ceux-ci, mais ils ne peuvent d'aucune autre manière s'informer sur leur avenir ou sur les mesures qui ont été prises pour eux dans les richesses insondables et dans la sagesse si diverse de Dieu, parce qu'elles doivent être « données à connaître…par l'Eglise ».

Ces anges condamnés ont beaucoup appris du sermon dont il est fait allusion en 1 Pierre 3 : 18-20 et 1 Tim. 3 : 16, c'est-à-dire de la leçon de l'obéissance et de l'élévation de Jésus, car nous lisons que « nous avons été en spectacle au monde, aux anges et aux hommes ». (1 Cor. 4 : 9). La présentation en spectacle et la leçon sont pour les hommes aussi bien que pour les anges, parce que les hommes ainsi que les anges seront prochainement jugés par l'Eglise et bénis par elle s'ils sont trouvés obéissants et dignes de la vie. Lorsque le témoignage devant être rendu au temps marqué sera donné, toutes choses à la fois dans le ciel (la condition spirituelle) et sur la terre (la condition humaine) s'inclineront devant l'Oint de Jéhovah et le confesseront comme leur Seigneur et Souverain ; ceux qui refuseront de se soumettre à Sa juste autorité seront retranchés comme indignes de la vie. – Esaïe 45 : 23 ; Rom. 14 : 11 ; Matth. 25 ; Actes 3 : 23.

Les anges qui péchèrent aux jours de Noé ont fait d'amères expériences depuis lors ; nul doute que la mort eût été préférable à beaucoup d'égards. Retranchés de l'intimité avec les bons anges et contraints de vivre entre eux et avec Satan, étant sans Dieu et sans espérance, ils ont dû faire une expérience terrible ; ils subissaient les effets corruptifs du péché et, en observant les humains qui mouraient à cause du péché, ils étaient amenés à supposer que tel pouvait être finalement leur sort. Certainement, beaucoup d'entre eux seront préparés à retourner à leur premier état et à jouir de nouveau de ses privilèges et bénédictions aux conditions, quelles

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

qu'elles soient, qu'un Dieu juste pourra imposer.

Nous ne devons pas oublier non plus leur conduite respectueuse à l'égard de notre Seigneur et de Ses Apôtres et le message qu'ils adressèrent ; leur conduite était de loin plus respectueuse en vérité que celle des membres de la secte la plus stricte de l'église juive. Alors que ceux-ci se moquaient et disaient : « N'est-il pas Jésus, le fils de Joseph ? » (Jean 6 : 42), ceux-là s'écriaient : « Tu es le Fils de Dieu » (Marc 3 : 11). Alors que les Juifs disaient : « Il a un démon, il est fou » (Jean 10 : 20), l'un des anges déchus déclarait : « Je sais qui tu es : le SAINT de Dieu » (Marc 1 : 24).

Tandis qu'ils respectaient ce qui est vrai, ils s'opposaient à ce qui faux ; en effet l'un d'entre eux dit à ceux qui prétendaient posséder un certain pouvoir : « Je connais Jésus et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes-vous ? Et l'homme dans lequel était l'esprit mauvais s'élança sur eux, se rendit maître de deux d'entre eux et les maltraita si fort qu'ils s'enfuirent » (Actes 19 : 15, 16).

Les Juifs et les Gentils battaient et lapidaient les messagers de Dieu quand ceux-ci vinrent leur annoncer la bonne nouvelle, mais certains de ces anges déchus paraissaient désireux de répandre la bonne nouvelle. L'un d'entre eux suivit les Apôtres et dit : « Ces hommes sont les serviteurs du Dieu Très-Haut, et ils vous annoncent la voie du salut » (Actes 16 : 17).

LA BASE DE LEUR ESPERANCE

Mais une importante question surgit maintenant. Les Ecritures nous révèlent que notre espérance se concentre sur le fait qu'un prix de rançon a été fourni pour nos péchés, mais quelle est la base de l'espérance pour ces anges déchus ? Sur quoi peuvent-ils fonder une espérance de vie éternelle future ? Est-ce que notre Seigneur mourut pour eux ?

Nous ne sommes pas informés de cette manière : Le sacrifice de rançon fut humain, ce fut une rançon pour les hommes. « Car, certes », dit Paul « il ne prend pas (la nature des) les anges », etc. (Hébr. 2 : 16 – Darby). En outre, les anges déchus n'étaient pas sous le coup d'une condamnation à mort, par conséquent ils n'avaient pas perdu leur vie en quelque mesure que ce fût, et ils n'avaient pas besoin d'être rachetés de la mort, puisqu'ils n'étaient pas dans la mort ni condamnés à cette

mort. C’était parce que la sentence de MORT avait été prononcée contre les hommes qu’une rançon fut nécessaire pour qu’ils pussent regagner la vie. Ces anges, qui ne gardèrent pas leur premier état, furent condamnés non pas à la mort, mais à une restriction et à un emprisonnement jusqu’au jour du jugement, jusqu’au jour où Dieu jugera à la fois les hommes et les anges selon la justice par l’homme qu’Il a désigné pour cela. (Actes 17 : 31). Ces anges subissent par conséquent leur châtiment tout aussi sûrement que les hommes endurent le leur, même si ces châtiments sont de nature très différente – « selon la sagesse si diverse de Dieu ».

Pourtant ces anges prenaient un grand intérêt au sacrifice de notre Seigneur ; bien qu’ils ne profitassent pas de la rançon, qu’ils ne fussent pas rachetés par le précieux sang, comme l’était l’homme, et n’eussent pas besoin de l’être, n’étant pas sous la condamnation à mort, leur espérance se concentrait cependant sur le pouvoir que le Seigneur devait obtenir par Son élévation à la nature divine, en conséquence de son obéissance jusqu’à la mort, pour les juger et les rétablir en temps voulu.

D’autre part, si nous avons des vues correctes sur ce sujet, à savoir que ces anges avaient été tentés et séduits par le mal qui régnait parmi les hommes et qui était devenu très grand (Gen. 6 : 5), alors nous voyons comment la réconciliation accomplie pour l’homme par le sang de la croix pourrait s’appliquer à la culpabilité à la fois directe et indirecte qui résulta de la désobéissance d’un seul homme et comment elle pourrait l’annuler. Nous lisons maintenant les paroles de l’Apôtre : « Dieu a voulu par lui réconcilier tout avec lui-même, tant ce qui est [en des harmonie] sur la terre que ce qui est dans les cieux, en faisant la paix [propitiation – satisfaction] par lui, par le sang de sa croix ». (Col. 1 : 20).

W.T. 1679 – 1894.

PAR LA FOI

Mon Dieu, mon Sauveur,

Tu seras toujours, toujours,

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Mon soutien, mon seul Secours,

Mon Libérateur.

Oh ! non, je ne craindrai pas,

Quoi qu’il m’arrive ici-bas,

Je suis, je reste en tes bras,

Sûre solide retraite.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible